

HunterDouglas



The Hunter Douglas Lifetime Guarantee is an expression of our desire to provide a thoroughly satisfying experience when selecting, purchasing and living with your window fashion products. If you are not thoroughly satisfied, simply contact Hunter Douglas at (800) 265-8000 or visit hunterdouglas.ca. In support of this policy of consumer satisfaction, we offer our Lifetime Limited Warranty as described below.

COVERED

BY A LIFETIME LIMITED WARRANTY

- Hunter Douglas window fashion products are covered for defects in materials, workmanship or failure to operate for as long as the original retail purchaser owns the product (unless shorter periods are provided below).
- All internal mechanisms.
- Components and brackets.
- Fabric delamination.
- Operational cords for a full 7 years from the date of purchase.
- Repairs and/or replacements will be made with like or similar parts or products.
- Hunter Douglas motorization components are covered for 5 years from the date of purchase.

NOT COVERED

BY A LIFETIME LIMITED WARRANTY

- Any conditions caused by normal wear and tear.
- Abuse, accidents, misuse or alterations to the product.
- Exposure to the elements (sun damage, wind, water/moisture) and discoloration or fading over time.
- Failure to follow our instructions with respect to measurement, proper installation, cleaning or maintenance.
- Shipping charges, cost of removal and reinstallation.

Hunter Douglas Canada Limited Partnership will repair or replace the window fashion product or components found to be defective.

TO OBTAIN WARRANTY SERVICE

1. Contact your original dealer (place of purchase) for warranty assistance.
2. Visit hunterdouglas.ca for additional warranty information and frequently asked questions.
3. Contact Hunter Douglas Canada Limited Partnership at (800) 265-8000 for technical support, certain parts free of charge, for assistance in obtaining warranty service or for further explanation of our warranty.

***Note: You may have different or additional rights under provincial or territorial law.**

Except where provincial or territorial law requires otherwise, Hunter Douglas Canada Limited Partnership and its affiliates:

- will not be liable to refund any amount paid by the purchaser to the Hunter Douglas dealer; and
- will not be liable or responsible for any economic loss, expense or fee, damage to property, personal injury, or any other damage or injury of any kind, including punitive damages, (whether or not suffered by the purchaser or other persons) arising out of or related to the design, manufacture, fabrication, distribution, purchase, installation, use, repair or replacement of the Hunter Douglas window fashion product.

The limitations of liability in this Lifetime Limited Warranty shall apply regardless of whether Hunter Douglas Canada Limited Partnership or its affiliates have breached a warranty or condition of sale, have been negligent in any way, or have committed any other wrong, whatsoever, except as a result of gross negligence or gross recklessness.

Different warranty periods and terms apply for commercial products and applications.

HunterDouglas

GARANTIE

La garantie à vie de Hunter Douglas démontre que nous désirons vous assurer une expérience entièrement satisfaisante lorsque vous choisissez et achetez vos parures de fenêtres, puisque vous vivez entourées de celles-ci. Si vous n'êtes pas entièrement satisfait, communiquez simplement avec Hunter Douglas au numéro (800) 265-8000 ou allez à l'adresse hunterdouglas.ca. Pour appuyer cette politique de satisfaction de la clientèle, nous vous offrons la garantie à vie limitée décrite ci-dessous.

ÉLÉMENTS COUVERTS

PAR UNE GARANTIE À VIE LIMITÉE

- Les parures de fenêtres de Hunter Douglas sont garanties contre les anomalies matérielles, les vices de fabrication ou les défauts de fonctionnement aussi longtemps que l'acheteur au détail initial est propriétaire du produit (à moins que des périodes plus courtes soient mentionnées ci-dessous).
- Tous les mécanismes internes.
- Composantes et supports.
- Délaminage du tissu.
- Les cordons de fonctionnement sont garantis pour sept ans à compter de la date d'achat.
- La réparation et/ou le remplacement se fera avec des pièces ou des produits semblables ou équivalents.
- Toutes les composantes de la motorisation sont garanties pour cinq ans à partir de la date d'achat.

ÉLÉMENTS NON COUVERTS

PAR UNE GARANTIE À VIE LIMITÉE

- Tous les dommages engendrés par l'usure normale.
- Les dommages découlant d'un accident, de modifications ou d'un usage abusif ou impropre.
- Les dommages découlant d'une exposition aux éléments (soleil, vent, eau/humidité) et la décoloration causée par le temps.
- Les dommages découlant de l'inobservation des directives se rapportant à la prise de mesures, à l'installation appropriée, au nettoyage et à l'entretien.
- Les frais d'expédition, le coût du retrait et de la réinstallation du produit.

Hunter Douglas Canada Limited Partnership réparera ou remplacera la parure de fenêtre ou les composantes jugées défectueuses.

POUR OBTENIR UN SERVICE DE GARANTIE

1. Communiquez avec le dépositaire initial (lieu de l'achat) pour obtenir de l'aide à propos de la garantie.
2. Visitez le hunterdouglas.ca pour obtenir de plus amples renseignements sur la garantie et consulter la foire aux questions.
3. Communiquez avec Hunter Douglas Canada Limited Partnership au numéro 1 800 265-8000 pour obtenir un soutien technique, certaines pièces sans frais, de l'aide pour un service de garantie ou pour de plus amples explications concernant notre garantie.

* Note : Vous pouvez avoir des droits supplémentaires ou différents en vertu des lois provinciales ou territoriales.

Sauf là où la loi provinciale ou territoriale l'exige, Hunter Douglas Canada Limited Partnership et ses filiales :

- ne seront pas responsables de rembourser un montant que l'acheteur a payé au dépositaire de Hunter Douglas;
- ne seront pas responsables de pertes économiques, dépenses, frais, dommages aux biens ou lésions corporelles éventuels, ni de quelques dommages ou blessures que ce soit, y compris les dommages-intérêts punitifs (qu'ils aient été subis par l'acheteur ou une autre personne) découlant de la conception, de la fabrication, de la distribution, de l'achat, de l'installation, de l'utilisation, de la réparation ou du remplacement d'une parure de fenêtre Hunter Douglas.

Les limites de la responsabilité inhérente à la présente garantie à vie limitée s'appliqueront sans égard au fait que Hunter Douglas Canada Limited Partnership ou ses filiales aient violé une garantie ou une condition de vente, aient été négligents d'une manière quelconque ou aient causé tout autre tort, quel qu'il soit, sauf s'il est le résultat d'une négligence ou d'une insouciance grave.

Des périodes de garantie et des modalités différentes s'appliquent aux applications et aux produits commerciaux.